

Session 17

André Masson

École d'Économie de Paris

Un pacte pour la jeunesse doit lier et mobiliser toutes les générations

Promouvoir une politique de la jeunesse, dirigée vers les 15-29 ans ou les 18-32 ans. J'aborderai au départ ce thème à travers le prisme étroit des transferts sociaux entre générations. Quel serait la **norme** de bon équilibre de ces transferts, sachant que nombre de voix s'inquiètent à la fois de la **soutenabilité** financière de notre État providence et du déséquilibre croissant entre les revenus, les patrimoines, sinon entre les consommations des plus âgés et des plus jeunes – ces jeunes étant qualifiés dans la littérature anglo-saxonne de *jinxed generation*, littéralement la génération « poissarde ».

Deux enjeux donc, financier et normatif. L'enjeu **financier** concerne la solvabilité de l'État providence mis sous pression par le vieillissement démographique et une croissance ralentie : une règle non écrite veut que les transferts sociaux aux plus de 60 ans (retraites, santé, dépendance, etc.) constituent chaque année un pourcentage du PIB à peu près égal au poids de ces âges dans la population, soit 6 à 7 % de la population en 1950, 20 % maintenant – soit autant que toutes les autres classes d'âge pour la santé, le chômage, la famille, les dépenses d'éducation et de formation continue – mais près d'un tiers du PIB en 2050.

Quel serait l'équilibre idéal de ces transferts sociaux selon l'âge, la **norme d'équité entre générations** à instaurer ? J'ai montré ailleurs que la réponse sera forcément **idéologique**, au sens où elle dépendra de la vision du monde social à laquelle on adhère, des *a priori* métaphysiques et des valeurs de chacun, entre lesquelles les faits, rien que les faits, ne permettent pas de trancher ni d'obtenir aisément l'adhésion d'autrui. J'ai distingué trois idéologies polaires, du *libre agent*, de *l'égalité citoyenne*, et *multi solidaire*, selon que l'on croît d'abord aux marchés, à l'État redistributeur, ou à la famille et aux solidarités civiles. Ces trois idéologies proposent des politiques sociales de la jeunesse bien différentes :

– soit l'on table sur la liberté et la responsabilité des individus, en tant qu'**agents** sur les marchés, pour qu'ils s'occupent eux-mêmes de leurs besoins, notamment pour les vieux jours, par l'épargne, l'assurance ou le travail prolongé : l'État social, de taille limitée, peut alors se concentrer sur l'éducation et la formation des jeunes dans un souci d'égalité des chances et de priorité à l'investissement social, en aidant d'abord ceux qui le « méritent » ;

– soit l'on privilégie le lien de citoyenneté égalitaire de **tout individu** avec l'État, avec les droits (et devoirs) sociaux élevés qui en découlent, et cela aux dépens des autres liens (familiaux, de proximité, entre générations) : chaque enfant a droit à des crèches et cantines gratuites ; chaque jeune voit son insertion favorisée par des dépenses sociales actives plutôt que d'indemnisation – dotation en capital, bons de tirage pour financer la transition vers la

vie professionnelle. Cela vaut en particulier pour les jeunes les plus défavorisés : un **vrai RSA**, pas au rabais et sans injonction forcenée à l'autonomie, devrait être accordé dès l'âge de 18 ans, permettant au jeune de s'émanciper de sa famille ;

– soit l'on fait d'abord confiance, pour l'éducation des jeunes, aux **familles** et à l'altruisme parental, ou encore aux solidarités civiles – associations, mutuelles, corporations – quitte à reconnaître que leur action ne peut s'exercer à plein sans le soutien résolu de l'État (allocations familiales, quotient familial) ; solidarités publiques et privées entre générations devraient jouer de concert pour les besoins de la jeunesse comme pour ceux de la vieillesse.

Comment se situer dans ce triangle idéologique, sachant que les pôles, correspondant aux formes pures de chaque idéologie, sont intenable au plan sociopolitique et conduisent en fait à des sociétés invivables ? Mon postulat de base, plutôt multi solidaire, quoique, est qu'une politique en faveur de la jeunesse – notamment la plus défavorisée – devrait mobiliser **l'ensemble** des générations au sein d'un pacte socio-générationnel rénové, où chaque génération, solidaire des autres, aurait la conviction d'œuvrer pour le bien de la société mais aussi dans son intérêt bien compris à long terme : **la coopération imposée serait en espérance mutuellement avantageuse**. Le problème vient de ce que les discours dominants en faveur d'une « **politique de la jeunesse** » ne satisfont pas à ce critère, car ils laissent de côté les générations actuellement au cœur de la production. Ces discours sont souvent le fait de *baby-boomers* : ce qui suit est donc un peu un exercice d'auto-flagellation.

Jean-Michel Charpin a déjà fait allusion au contexte intergénérationnel français, qui opposerait les générations dorées aux générations « plombées » au sort moins enviable :

– Les générations **dorées** (nées entre 1925 et 1955) auraient bénéficié à la fois de salaires élevés et du plein emploi ; de cotisations sociales limitées versées à des retraités peu nombreux et modestes ; et de retraites élevées liées à de bonnes carrières. L'accès à la propriété leur aurait été assez facile et le logement aurait connu depuis des plus-values appréciables sans qu'elles y soient pour quelque chose. Mais elles laisseraient derrière elles des montants considérables de dette publique mais aussi de dette sociale implicite, liée aux engagements de l'État en matière de retraite et de santé.

– Les générations **plombées** qui suivent (nées après 1955) pâtiraient au contraire de salaires bas ou précaires et d'un chômage important ; de cotisations sociales élevées pour des aînés florissants et nombreux ; et de retraites modestes liées à des carrières chahutées. L'accès à la propriété du logement leur serait rendu plus difficile par l'augmentation des prix de l'immobilier et une instabilité matrimoniale plus forte que naguère. Pourtant, elles devront rembourser des dettes publiques et sociales importantes dans un contexte difficile.

Admettons ce constat quelque peu sommaire mais précisons le découpage intergénérationnel. Les générations dorées, nées avant 1955, peuvent être divisées en deux :

- les générations d'avant le baby-boom, âgées de 75 ans et plus ;
- les *baby-boomers stricto sensu*, définis au sens socio-économique et politico-culturel (le phénomène *démographique* du baby-boom a duré plus longtemps, jusqu'aux années 60) : âgés de 60 à 74 ans, ils ont eu 20 ans et sont entrés en vie économique avant le tournant des années 80. L'historien J.-F. Sirinelli a caractérisé ces *baby-boomers* par les **4 P** : la **Paix**, puisque la guerre froide et les guerres coloniales s'arrêtent en 1962 ; la **Prosperité** des Trente Glorieuses ; le **Plein** emploi, fût-il de durée dégressive ; enfin, la croyance dans le **Progrès**.

De même, les générations plombées peuvent être divisées en deux :

- les générations du *post-baby-boom*, âgées de 30 à 55 ans, situées au cœur du marché du travail français, avec des enfants à charge, des problèmes de carrière, de conciliation de la vie familiale et professionnelle, et d'accession à la propriété nécessitant de longs emprunts ;
- les générations *jeunes*, âgées de 18 à 30 ans, qui selon une enquête des sociologues Camille Peugny et Cécile Van de Velde, se qualifient elles-mêmes de **génération perdue** : elles ont le sentiment que la société française ne leur donne pas les moyens de montrer ce dont elles sont capables ; elles voient dans la famille une valeur refuge, mais rendent en partie responsables les générations précédentes, notamment du *baby-boom*, de leurs difficultés présentes et à venir (retraite, dette publique).

Entre ces deux générations entrées sur le marché du travail dans des conditions difficiles, après 1980, la mobilité sociale intergénérationnelle est faible : la condition sociale du père, âgé de 20 ans en 1980 conditionne celle du fils, âgé de 20 ans en 2010.

Historiquement, tout se passe *comme si* la génération nombreuse du *baby-boom* avait su tirer son épingle du jeu par son aptitude à **se coaliser** avec d'autres générations, plus jeunes ou plus âgées. Aujourd'hui que la partie se joue entre les quatre générations indiquées, la coalition formée par les *baby-boomers* est encore plus élaborée :

- pour sauver le pays, ils veulent mettre le paquet sur l'éducation et les politiques d'insertion de **la jeunesse**, la richesse de demain ;
- mais ils sont sérieux : ils insistent aussi sur la nécessité de contenir la dette publique et plus encore la dette sociale implicite de l'État providence pour – phrase consacrée – ne pas hypothéquer le sort des **générations enfants et futures** ;
- parallèlement, leurs discours portent de plus en plus sur le **risque de dépendance** et ses problèmes de financement (pourtant bien moindre que celui des retraites ou de la santé), ce qui leur permet de rallier les générations âgées tout en préparant leur propre avenir ;
- d'ici 2020, ils seront pour la plupart en retraite : leur problème concerne donc de plus en plus le maintien du **pourvoir d'achat des pensions**, revendication simple et mobilisatrice qui leur rallie encore leurs aînés ;

– parallèlement, ils risquent fort, pour **sauver le système de retraite** de pousser à une réforme profonde, « systémique », qui ne concernera que les actifs d’aujourd’hui et de demain : que ce soit une augmentation de la durée d’activité ou l’instauration d’un régime *par points* « modulable », à la carte, avec une « liberté de choix » de départ entre 60 et 70 ans, il faudra travailler plus ou plus longtemps pour prétendre à une pension comparable à celle de ses aînés. Les retraités, eux, continueront à bénéficier de l’ancien régime : les « promesses » de l’État et le pouvoir d’achat doivent être maintenus. Des mesures **rétroactives** impactant les personnes déjà retraitées sont à proscrire sous peine de remettre en cause toute la philosophie du système par répartition : la *clause de grand-père* ou *grandfathering* doit prévaloir ici.

Dans leurs discours, les *baby-boomers* apparaissent ainsi sensibles à leur propre sort, bien sûr, mais aussi à celui de leurs aînés et des jeunes adultes ; et ils se soucient encore de l’avenir des jeunes enfants et des générations futures. Quoi de plus touchant. Reste les générations oubliées des *post baby-boomers* âgés de 30 à 55 ans, que l’on pourrait qualifier d’**interdites**, au sens lacanien où elles interviennent seulement entre les lignes des discours. On ne sait guère comment les besoins des autres générations seront financés par ces *post-baby-boomers*, aujourd’hui au centre de la création des richesses. **Travaille, éduque, finance et tais-toi**, tel serait presque le rôle qui leur serait implicitement dévolu.

Ces *post baby-boomers* se retrouvent ainsi isolés, squeezés entre les *baby-boomers* et les générations plus jeunes. Leur avenir apparaît quelque peu bouché : ils sont maintenant en charge du financement d’un système social particulièrement lourd alors qu’ils peinent déjà à réaliser leurs projets familiaux, professionnels, immobiliers et patrimoniaux ; bref, ils sont sommés de cotiser beaucoup dans des conditions peu favorables. La constance particulière de leurs discours depuis plus de 15 ans – de Louis Chauvel à Bruno Palier ou Hakim el Karoui – est, sans surprise, de se focaliser sur une dénonciation des avantages des *baby-boomers*, accusés de tous les maux. Cette constance vindicative n’a pas toujours été récompensée, peut-être parce que ces générations du *post baby-boom* n’ont pas su ou pu se coaliser avec d’autres contre les *baby-boomers*.

Quoi qu’il en soit, le discours actuel des *baby-boomers* qui escamotent ces générations au cœur de la création des richesses apparaît dangereux. Bien sûr, associer l’ensemble des générations à un **pacte social en faveur de la jeunesse** risque de leur attirer des remarques désagréables, soulignant leurs devoirs autant que leurs droits. Il faudra toujours prévoir le financement de la dépendance ; certes, mais pourquoi ne pas y associer dès aujourd’hui les *baby-boomers* pour un risque qui concernera certains dans plus de 15 ou 20 ans ? Mobiliser les ressources et les initiatives pour les jeunes déshérités : certes, mais pourquoi ne pas

indexer les retraites aisées, au-delà d'un certain seuil, sur un indicateur de la réussite de ces jeunes non qualifiés ? Préserver les retraites : certes, mais éviter que l'envolée de la masse de pensions versées réduise les dépenses d'éducation à une simple variable d'ajustement dans un budget social limité. Ne pas confisquer le patrimoine des retraités : certes, mais inciter les baby-boomers à donner plus tôt, à liquéfier leur patrimoine, etc., au lieu que de se retrouver les plus riches du cimetière.

L'enjeu est bien de faire comprendre aux *baby-boomers* qu'en dépit de ces remises en cause difficiles, un pacte pour la jeunesse qui réunisse l'ensemble des générations leur sera à terme également profitable, se fera dans leur intérêt bien compris.